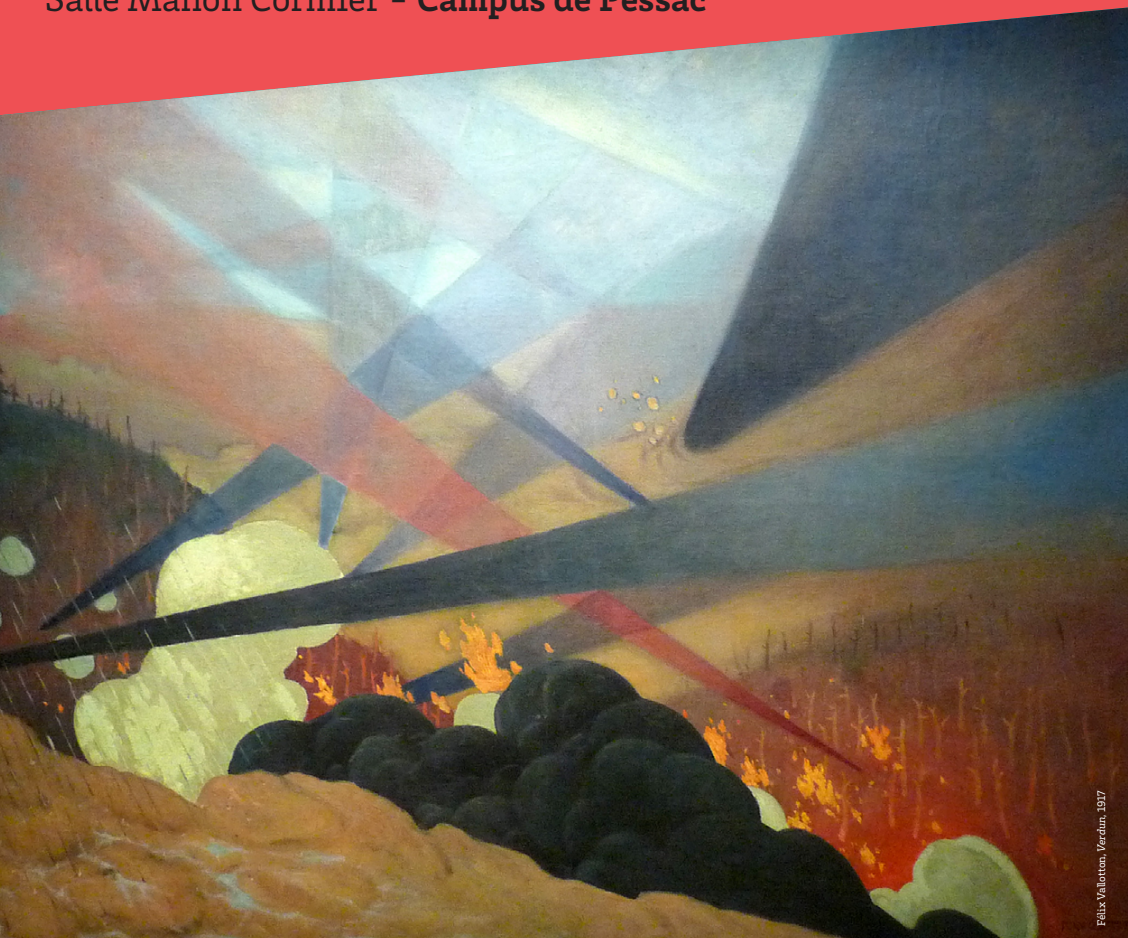


Colloque

Les 20 ans de l'entrée en vigueur de la convention sur l'interdiction des armes chimiques

Lundi 20 novembre 2017 - 10 h

Salle Manon Cormier - Campus de Pessac



Félix Vallotton, Verdun, 1917

Avec le soutien du département de recherche SHS

Organisation scientifique :

Julien Ancelin et Marion Blondel

Contact : florence.quere@u-bordeaux.fr

CRDEI

Centre de recherche et de
documentation européennes
et internationales

**université
de BORDEAUX**

L'interdiction des armes chimiques, quel périmètre ?

Présidence : **Dimitri MEILLON**, maître de conférences en droit public, université de Bordeaux

10h15 Café d'accueil des participants

10h45 Allocution d'accueil

Loïc GRARD, professeur de droit public, université de Bordeaux

11h00 Perspectives contemporaines du droit du désarmement chimique

Julien ANCELIN, docteur en droit public, enseignant-chercheur, université de Bordeaux

11h20 Le principe de l'interdiction : le mécanisme prohibitif du Traité de Paris

Marion BLONDEL, docteure en droit public, assistante de recherche, Université Saint-Louis, Bruxelles

11h45 Le rôle de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques dans l'application de la Convention

Laurent ROBERT, responsable de la branche « démilitarisation chimique », Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, La Haye

12h30 Déjeuner

L'emploi des armes chimiques, quelles victimes ?

Présidence : **Anne-Marie TOURNEPICHE**, professeure de droit public, université de Bordeaux

14h10 Les populations civiles, l'exemple de l'agent orange au Vietnam

Monique CHEMILLIER-GENDREAU, professeure émérite de droit public et sciences politiques, Université Paris Diderot

14h40 Armes chimiques et protection de l'environnement : une alchimie laborieuse

Carlos ALVES, maître de conférences en droit public, université de Bordeaux

15h10 Le droit international, victime de l'ineffectivité de la prohibition ?

Nabil HAJJAMI, maître de conférences en droit public, Université Paris Nanterre

Conclusions : L'avenir du Traité de Paris

Patrick MEUNIER, professeur de droit public, Université Lille II